

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 23 MAI 2024

Le 23 mai 2024 à 18h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

**PRÉSENTS** : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRESENTÉS** : MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL  
M. BIDOUZE, qui a donné procuration MME BOURSEAU

**ABSENTES** : MME ROHEL, MME LANNELUC, MME BOUDEAU, MME SANS.

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9**

**NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 11**

**DATE DE LA CONVOCATION : 7 mai 2024**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 27 mai 2024**

★★★★★★

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 029-24- OBJET** : RIFSEEP-Intégration du groupe fonction des attachés

Le Président rappelle aux administrateurs que le RIFSEEP, nouveau Régime Indemnitaires a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants de l'ensemble des corps de la fonction publique d'Etat et, par équivalence, des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Il précise que dans sa séance du 15 juin 2017, le conseil d'administration a adopté le RIFSEEP à l'unanimité.

Au regard de l'organigramme du CCAS en 2017, seuls 4 groupes de fonctions ont été visés dans la décision, à savoir Adjoint d'animation, Agent social, Adjoint administratif et Rédacteur.

Un agent est susceptible d'être prochainement promu au grade d'attaché, un poste a été créé lors du dernier conseil d'administration à cet effet.

Il convient donc de compléter la délibération du 15 juin 2017 en y intégrant le groupe de fonctions des attachés.

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du 15 juin 2027,

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2015 pris pour application des corps d'Attachés d'administration du Ministère de l'intérieur,

Considérant qu'il convient de compléter l'annexe 1 « Répartition des groupes de fonctions/Maxima de l'IFSE » de la délibération susvisée, comme suit :

Groupes Fonctions	Fonctions/ emploi dans la collectivité	Logés	Non Logés
<b>Attachés/secrétaire de mairie</b>			
Groupe 1	Direction de la Collectivité, secrétariat de mairie....	22 310 €	36 210 €
Groupe 2	Direction Adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs service...	17 205 €	32 130 €
Groupe 3	Responsable d'un service....	14 320 €	25 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services, ...	11 160 €	20 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

**DÉCIDE A L'UNANIMITE**

☞ **D'intégrer** dans le RIFSEEP le groupe de fonction des attachés, assorti des montants maxima ci-dessus.

Etant précisé que le pourcentage alloué à l'agent sera fixé par arrêté individuel.

☞ **Dit que** les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au Budget 2024,

☞ **D'autoriser** à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, 24 mai 2024

**Pour Copie conforme,  
Le Président du CCAS,**



**Bernard GUIRAUD**